

**MAIRIE**  
**de**  
**CANGEY**  
**37530**

-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 9 octobre 2017**  
-----

L'an deux mil dix-sept, le neuf du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM.ROSSE, CHARTIER, MALO, SIMON, LENA,  
MMES DELAINE, BORDIER-BONNEAU, GAURON, SANCHEZ, ROBINET, RETIF,  
BARRITAUULT.

Etaient absents excusés : Christine COURTEVILLE, David AUDEBERT, David BACON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Patricia BORDIER-BONNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 38**

**OBJET : Approbation des nouveaux statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses Affluents**

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat,

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents en date du 29 juin 2017, portant notamment sur les point suivants :

- Une adaptation du nombre de délégués aux nouvelles conditions d'exercice de nos compétences,
- Un élargissement de nos compétences aux champs d'intervention de la GEMAPI,
- Une simplification des règles de répartition des cotisations annuelles,

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses Affluents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les nouveaux statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Cisse tel qu'annexé à la présente délibération.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 39**

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE VAL D'AMBOISE**

Madame le Maire indique que lors du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017, il a été validé la modification des statuts de Val d'Amboise dans le cadre des nouvelles compétences *GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations)* et *Coordination et portage du Projet Artistique et Culturel du Territoire (PACT)*, ainsi que la lutte contre la pollution des rivières et l'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les communes ont trois mois pour délibérer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val d'Amboise au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tels qu'annexés à la présente délibération.
- qu'annexé à la présente délibération.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 40**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC EXISTANT DE LA COMMUNE -ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL**

Madame Le Maire rappelle que par délibération du 07 septembre 2015, le Conseil Municipal a transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Il convient de conclure une convention pour la mise à disposition du parc existant d'éclairage public.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du parc existant de la Commune éclairage public au SIEIL, à l'occasion du transfert de compétence.

La compétence exercée par le SIEIL comprend la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des réseaux d'éclairage public. Les deux parties de la compétence sont indissociables. La compétence transférée ne peut être reprise avant 5 ans.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal approuve les termes de la convention ci-annexée et autorise Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 41**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE AGRICOLE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR POUR UN VOYAGE D'ETUDE AU PORTUGAL**

Madame Le Maire donne lecture du courrier dans lequel le Lycée Agricole de Montoire-sur-Le-Loir sollicite une aide financière pour un voyage d'étude au Portugal en octobre 2017 dont deux élèves sont domiciliés à CANGEY, et sont donc concernés par cette sortie.

Madame Le Maire propose la somme de 70€/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 70€/élève au Lycée Agricole de Montoire-sur-le-Loir soit un total de 140 euros.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2017.

### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 42**

#### **OBJET : RESTITUTION CAUTION SUITE DEPART LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Céline COSNIER, locataire du logement communal, 1 rue de château renault 37530 CANGEY a résilié son bail locatif fin juillet 2017. Monsieur Yves ROSSE, en présence de cette dernière a procédé à l'état des lieux de sortie.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte, il est proposé de lui restituer en totalité, la caution versée à l'entrée des lieux soit 266.84 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de restituer en totalité la caution de 266.84 € versée par Céline COSNIER lors de l'entrée des lieux.
- Charge Madame Le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 43**

#### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE**

Madame Le Maire indique que dans le cadre du Service d'Action Sociale de « proximité » du Conseil Départemental, il nous est demandé afin de consolider notre partenariat, de signer une convention relative aux modalités d'accueil de leurs professionnels dans nos locaux qui interviennent auprès de nos administrés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un bureau pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Conseil Départemental.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer la dite convention.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 44**

**OBJET : Création d'un poste d'astem 30/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Madame Le Maire indique qu'un agent actuellement nommé sur le grade d'Adjoint technique territorial, a réussi le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe. Suite à cette réussite, cet agent a émis le souhait que la collectivité valide ce concours en la nommant sur ce nouveau grade.

En raison des fonctions exercées par l'agent et de la place de son poste dans l'organisation de la collectivité, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer, un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à temps non complet soit 30/35<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à temps non complet soit 30/35<sup>ème</sup>
- ADAPTE le tableau des effectifs en ce sens
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 45**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2/2017**

Madame Le Maire indique qu'il manque des crédits concernant l'opération « Vers le Zéro Phyto »

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Mme DELAINE, et après en avoir délibéré,  
DECIDE,

- d'approuver la décision modificative suivant :

Section d'investissement

DEPENSE

- 21316/201605 - 200 €
- 2158/201704 + 200 €

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 46**

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 37 POUR CREATION DE LA ZONE HUMIDE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la pleine propriété de la parcelle située au lieudit « Les Marais » cadastrée section ZX numéro 37 d'une contenance de 1ha24a60ca appartenant à Madame Arlette RONFLARD veuve GILBERT ; après consultation des Domaines, cette vente pourrait être consentie moyennant le prix de 2.741,20 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain au prix de 2.741,20 €.

**CHARGE** Madame le Maire de dresser l'acte authentique relatif à cette opération, en la forme administrative.

**AUTORISE** Monsieur Yves ROSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

**PRECISE** Que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération est inscrite au budget.

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 47**

#### **OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 97 et C 1861 POUR CREATION DE LA ZONE HUMIDE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la pleine propriété des parcelles situées au lieudit « Les Marais » cadastrée section ZX numéro 97 d'une contenance de 93a70ca et section C numéro 1861 d'une contenance de 64ca appartenant à Monsieur Fabrice RENOU ; après consultation des Domaines, cette vente pourrait être consentie moyennant le prix de 2.075,48 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain au prix de 2.075,48 €.

**CHARGE** Madame le Maire de dresser l'acte authentique relatif à cette opération, en la forme administrative.

**AUTORISE** Monsieur Yves ROSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

**PRECISE** Que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération est inscrite au budget.

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 48**

#### **OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 106 POUR CREATION DE LA ZONE HUMIDE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la pleine propriété de la parcelle située au lieudit « Les Marais » cadastrée section ZX numéro 106 (parcelle issue de la division de la parcelle ZX 34) d'une contenance de 40a98ca appartenant à Madame Jacqueline MERAND ; après consultation des Domaines, cette vente pourrait être consentie moyennant le prix de 901,56 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain au prix de 901,56 €.

**CHARGE** Madame le Maire de dresser l'acte authentique relatif à cette opération, en la forme administrative.

**AUTORISE** Monsieur Yves ROSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

**PRECISE** Que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération est inscrite au budget.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 49**

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 105 POUR CREATION DE LA ZONE HUMIDE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la pleine propriété de la parcelle située au lieudit « Les Marais » cadastrée section ZX numéro 105 (parcelle issue de la division de la parcelle ZX 33) d'une contenance de 3a93ca appartenant à l'indivision DABURON (Messieurs Claude DABURON, Michel DABURON, Alain DABURON, Madame Brigitte DABURON épouse JOLY); après consultation des Domaines, cette vente pourrait être consentie moyennant le prix de 86,46 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain au prix de 86,46 €.

**CHARGE** Madame le Maire de dresser l'acte authentique relatif à cette opération, en la forme administrative.

**AUTORISE** Monsieur Yves ROSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

**PRECISE** Que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération est inscrite au budget.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 50**

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZX 35 POUR CREATION DE LA ZONE HUMIDE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la pleine propriété de la parcelle située au lieudit « Les Marais » cadastrée section ZX numéro 35 d'une contenance de 47a20ca appartenant à Madame DABURON Madeleine épouse HENAULT ; après consultation des Domaines, cette vente pourrait être consentie moyennant le prix de 1.038,40 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain au prix de 1.038,40 €.

**CHARGE** Madame le Maire de dresser l'acte authentique relatif à cette opération, en la forme administrative.

**AUTORISE** Monsieur Yves ROSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

**PRECISE** Que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération est inscrite au budget.

**Délibération n°2017 – OCTOBRE 51**

**OBJET : OURAGAN IRMA ET SINISTRES SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GUADELOUPE**

Faisant suite à l'ouragan IRMA, Madame Le Maire souhaite intervenir pour témoigner sa solidarité avec les habitants des îles concernées et contribuer concrètement aux actions de reconstruction, de remise en route des équipements publics et d'aide à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'association des Maires de la Martinique et de la Guadeloupe, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.
- Dit que les crédits sont disponibles à l'imputation budgétaire 6574.

\*\*\*\*\*

**Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse**

Monsieur LENA souligne que la Communauté de Commune du Val d' Amboise ayant l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de prendre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations), est favorable pour déléguer au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse lors de demande d'intervention dans le cadre de cette compétence.

**Cavités 37**

Jean Michel LENA indique que le Syndicat risque de perdre de nouvelles collectivités. Sur le point financier, l'utilisation d'une partie des économies du Syndicat est due à la baisse (40% en 4 ans) de la subvention du Conseil Départemental. Pour faire face à cette perte financière, une augmentation de la cotisation de 14 cts/habitant a été évoquée mais refusée en réunion de bureau. Monsieur LENA dit qu'il faut absolument réagir car cela va mettre les finances du syndicat en péril.

**Collecte des ordures ménagères**

Martine ROBINET regrette la modification de collecte des ordures ménagères dans sa rue.

### **Newsletter**

Jean-Luc MALO souligne que très peu d'habitants se sont inscrits à la newsletter de CANGEY malgré le flyer distribué dans les boîtes aux lettres de chacun, signalant ce nouveau moyen d'information. Il a convenu avec Mr HAMON, président de l'Association des Parents d'Elèves, de relayer cette information auprès de son fichier d'adresses mails de parents. Nous attendons les retours d'inscriptions.

### **Sécurité Routière – aménagements de sécurité aux entrées de bourg**

Madame Le Maire indique que Mr PELLET, du Bureau d'Etudes Infrastructures a contacté 3 entreprises pour réaliser les aménagements de bourg en matière de sécurité. Deux entreprises ont répondu. La société COLAS a donc été retenue pour un montant de 21 808.80 €TTC. Pour ces travaux une subvention départementale au titre des amendes de police, d'un montant de 4 188 € a été attribuée à la Commune.

### **Stationnement dangereux**

Alexandra SANCHEZ a constaté que des voitures se garent devant le Stop de la rue de Saint-ouen-les-vignes, ce qui est fort dangereux. Madame Le Maire propose d'apposer un papillon sur le pare-brise des voitures concernées, qui indiquerait dans un premier temps que ce stationnement est illégal et qu'ils encourent une amende de 135 euros. Si dans un deuxième temps, ces stationnements intempestifs continuent, les propriétaires des véhicules seront verbalisés tout comme ceux qui se garent dangereusement aux abords de l'école. Mr ROSSE propose également de remettre les barrières le long de l'école et la pose d'une bande jaune est également envisagée le long du trottoir sur une longueur de 10 m précédant le panneau STOP.

### **Festival de l'humour – Spectacle à Cangey - Samedi 4 novembre 2017 – 20h30**

Madame Le Maire rappelle aux élus la date du spectacle dans le cadre du Festival de l'humour 2017 porté par l'intercommunalité qui aura donc lieu le samedi 4 novembre 2017 à CANGEY. Des flyers vont être distribués aux habitants.

### **Lien social**

Ghislaine RETIF indique qu'elle a rencontré Enora RENAUDIN, nouvel agent du service Lien Social de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Afin de répondre efficacement aux besoins des administrés, il est proposé de mettre en place des permanences en Mairie comme cela avait été fait l'année dernière avec l'association Bul de Mômes. Madame RETIF a constaté que très peu de personnes se sont déplacées aux permanences, il est donc plutôt préférable de se déplacer chez la personne dès que le secrétariat de Mairie est informé d'une demande d'aide d'un habitant.



### **Lotissement « La Chapelle »**

Benoit SIMON indique qu'il a été déposé en Mairie, la demande de Certificat d'urbanisme pour 16 terrains à bâtir sur le terrain de Mr Marc GAUTILLOT. Les lots auraient une superficie comprise entre 480 m<sup>2</sup> et 1040 m<sup>2</sup>.

### **Fleurissement 2017**

Florence GAURON indique que lors du concours départemental « Fleurir la France 2017, villes et villages Fleuris, il a été attribué 4 pétales pour le fleurissement de notre Commune. La remise des prix a lieu le 19 octobre 2017 à la Maison des Sports de Parçay-Meslay.

### **Travaux Sanitaires école primaire**

Yves ROSSE indique que les travaux des Sanitaires de l'école se sont terminés à temps pour la rentrée des classes et que parents, enfants et enseignants sont satisfaits de ces nouveaux locaux.

### **APE**

L'association des parents d'élèves de CANGEY souhaite utiliser la salle des Fêtes certains mercredis durant l'année scolaire pour proposer des activités de découvertes thématiques. Ces activités s'adresseraient aux enfants scolarisés à CANGEY de la GS au CM, par groupe de 10 à 15 enfants maximum encadrés par deux à trois adultes. Le Conseil Municipal accepte cette demande et propose de mettre à disposition la Maison de Cangy.

### **Déchetterie Nord**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) réfléchit à la création d'une déchetterie sur la partie nord du territoire communautaire, et demande aux collectivités concernées si elles disposent d'un site susceptible d'accueillir cet équipement. Madame Le Maire indique que la Commune ne possède pas de terrain correspondant à cette demande.

Récapitulatif de la séance du 9 octobre 2017
--

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 38 :**

Approbation des nouveaux statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses Affluents

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 39 :**

Approbation de la modification des statuts de Val d'Amboise

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 40 :**

Convention de mise à disposition du parc existant de la Commune – Eclairage public du SIEIL

#### **Délibération n°2017 – OCTOBRE 41 :**

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir pour un voyage d'étude au Portugal

Délibération n°2017 – OCTOBRE 42 :

Restitution caution suite départ logement locatif communal

Délibération n°2017 – OCTOBRE 43 :

Convention de mise à disposition d'un bureau pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux du conseil départemental dans les locaux de la Mairie

Délibération n°2017 – OCTOBRE 44 :

Création d'un poste d'Atsem 30/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Délibération n°2017 – OCTOBRE 45 :

Décision modificative n° 2/2017

Délibération n°2017 – OCTOBRE 46 :

Acquisition de la parcelle ZX 37 pour création de la zone humide

Délibération n°2017 – OCTOBRE 47 :

Acquisition de la parcelle XZ 97 et C1861 pour création de la zone humide

Délibération n°2017 – OCTOBRE 48 :

Acquisition de la parcelle ZX 106 pour création de la zone humide

Délibération n°2017 – OCTOBRE 49 :

Acquisition de la parcelle ZX 105 pour création de la zone humide

Délibération n°2017 – OCTOBRE 50 :

Acquisition de la parcelle ZX 35 pour création de la zone humide

Délibération n°2017 – OCTOBRE 51 :

OURAGAN IRMA et sinistrés Saint-Martin et Saint-Barthélemy – attribution d'une subvention auprès de l'association des Maires de la Guadeloupe.

*Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.*

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

ROSSE Yves

SIMON Benoit

BARRITAUULT Lise

MALO Jean-Luc

BORDIER-BONNEAU Patricia

CHARTIER Franck

ROBINET Martine

LENA Jean Michel

GAURON Florence

SANCHEZ Alexandra

RETIF Ghislaine